

ARRÊTÉ N° 25-025

RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AU CONSEIL DE L'INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,*
- Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,*
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la Fonction Publique de l'Etat,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la Commission Nationale Informatique et Libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,*
- Vu les statuts de l'Institut des Sciences et Techniques en date du 26 janvier 2021,*
- Vu l'arrêté n° 25-012 en date du 4 février 2025 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'IST de CY Cergy Paris Université,*
- Vu les avis du comité électoral consultatif en date du 9 décembre 2024 et du 17 février 2025,*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 – Objet

Les élections des représentants des personnels et des usagers au sein du conseil de l'IST se dérouleront du mardi 4 mars 2025, 9 heures, au mercredi 5 mars 2025, 17 heures par voie dématérialisée sur la plateforme suivante :

<https://cy-universite-composantes.legavote.fr/>

Article 2 – Candidatures recevables

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Conseil	Collège	Nom de liste	Noms des candidats
Conseil de l'IST	A	IST-2025	Elisabeth LOGAK Pierre-Henri AUBERT Christine RICHTER Franck CARREIRAS Salima AGGOUN Franck BOURDELLE Maï NGUYEN-VERGER Sami HLIOUI
Conseil de l'IST	B	IST B 2025	Florian GALLIER Pascale LETURMY Smail ALILI Geneviève ROLLET Salah-Eddine HEBAZ Marc LEMAIRE Cédric PICOT Bidossessi Prosper PLIYA
Conseil de l'IST	BIATSS	BIATSS IST	Rémy AGNIEL Auréli GUY Don Abasse BOUKARI Linda PERDOUX Michel JORDAN Marianne THON Olivier MONASSON
Conseil de l'IST	Usagers	Collège Usagers IST	Koffi ASSA Nathalie KLIS Malik HADJ-KADDOUR Abir JERTILA Matthew PERL

Article 3 – Exécution et diffusion

Le Directeur Général des Services est chargé de la diffusion et de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de l'Université.

Cergy, le 18 février 2025.

Le président de CY Cergy Paris Université

Laurent GATINEAU



Transmis au rectorat le : 18 février 2025.

Publié le : 18 février 2025.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.